

CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU

MARDI 08 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le huit novembre, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 12
Présents : 9
Absents : 3
Pouvoirs : 2
Votants : 11

Date de convocation : 02.11.2016

Affichage du compte-rendu : 15.11.2016

Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	BINOIS Rémi, 1 ^{er} adj.	GUILLARD Stéphanie, 2 ^e adj.
PERRIER Patrice, 3 ^e adj.	BOIVENT Amand	DEROYER Christophe
GARNIER Bastien	GUERINEL Sabrina	HAMARD Pierrick

Absents excusés :

HARDÉ Séverine,
ROUHAUD Jean-François (pouvoir à M. Hardy)
TURMEL Catherine (pouvoir à M. Perrier)

Secrétaire de séance : DEROYER Christophe

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Voirie :

- Voirie - progr. 2016 : point sur les travaux ; DM 2 BP 2016
- Accès cimetière/RD18 : avis suite à la réponse du Département
- Amendes de police programme 2017

2. Etude expertise Rues de la Vigne et du Coglais :

- CR réunion du 21/10 suite à la balade citoyenne
- Devis plan topo du secteur

3. Info-Com : devis photographe (pour carte de vœux et site internet)

4. Commission Environnement :

- Projet éolien Windvision
- Programme d'entretien du Couesnon et ses affluents (enquête pubique du 02/11 au 02/12/2016)
- Info sur le projet minier dans le Pays de Fougères

5. Fougères Communauté :

- CR du conseil communautaire
- Rapport d'activité - exercice 2015
- Projet de statuts sur les compétences de la future communauté d'agglomération
- Répartition des sièges au sein du futur conseil d'agglomération

6. Syndicat des eaux : rapport d'activités 2015

7. Rapport sur les décisions du maire prises par délégation du conseil

8. Questions diverses : infos diverses, pose des décors de Noël

9. Questions ouvertes

Le procès-verbal du 22.09.2016 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

1. VOIRIE

Travaux de voirie - programme 2016

Monsieur Perrier, adjoint au maire, délégué à la voirie, informe le conseil municipal que les travaux de voirie programme 2016 ont commencé courant septembre mais ne sont pas achevés. Au fur et à mesure des travaux, la commission et le maître d'œuvre, ont confirmé la forte dégradation des voies au sud de la commune. C'est pourquoi, d'une part des travaux supplémentaires seront proposés par voie d'avenant au marché lors du prochain conseil municipal, et d'autre part certains travaux prévus sur les chemins situés au nord de la commune ne seront pas réalisés cette année (les chemins de Mézaubry et de Tenu sont maintenus).

En outre, Monsieur Perrier informe les conseillers que des trottoirs à l'angle de la rue de la Salorge et de la route du Val vont être créés, afin de sécuriser le cheminement des piétons.

Les devis demandés à l'entreprise ELB s'élèvent à un montant de :

- 3 246, 90 € HT soit 3 896, 28 € TTC pour la rue de La Salorge
- 2 671, 00 € HT soit 3 205, 20 € TTC pour la rue de La Croix

Décision modificative n°2 - BP 2016 commune

Une partie importante des travaux de voirie sont des travaux d'entretien (dépenses de fonctionnement). C'est pourquoi il convient de procéder au virement de crédits prévus en investissement au BP 2016 en section de fonctionnement.

La décision modificative suivante est donc soumise au vote du conseil municipal :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
023 - Virement à la section d'inv.	- 40 000 €	2315 Op. 50 travaux de voirie	- 40 000, 00 €
615231 - Entretien de voirie	+ 40 000 €		
Total	0, 00 €	Total	- 40 000, 00 €
		Recettes	
		021 - Virement de la sect. fct	- 40 000, 00 €
		Total	- 40 000, 00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité de procéder à la décision modificative n°2 au BP 2016 de la commune telle, que détaillée ci-dessus.

Accès cimetière / RD 18 : avis suite à réponse du département

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 26 juillet dernier, relative à l'aménagement de l'accès au cimetière, et validant la démarche de négociation avec le Département tant au niveau de sa participation financière que de l'estimatif des travaux. M.le maire a donc écrit en ce sens au Département.

Par courrier de réponse en date du 24 octobre dernier, le Département a confirmé la limitation de sa participation à 25 % d'un montant maximal de travaux de 30 000 € TTC, estimant que ce projet est d'initiative communale.

Monsieur le maire rappelle que l'initiative communale découle du projet inachevé de rectification de la route départementale en 2005 et précise que la réunion de la cellule mixte de sécurité du 06/10/2015 avait constaté la dangerosité de la RD et ses anomalies.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal demande qu'une rencontre soit programmée avec les différents interlocuteurs afin d'arriver à une solution acceptable et qui permette à la commune de réaliser un aménagement sécurisant pour tous.

Amende de police dotation 2016 - programme 2017

Il est proposé de déposer un dossier de subvention au titre de la répartition des amendes de police - dotation 2016 - programme 2017 pour les travaux liés à la sécurité.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de la répartition des amendes de police dotation 2016 - programme 2017 pour l'opération suivante :

- Aménagement de l'accès au cimetière

2. ETUDE EXPERTISE RUES DE LA VIGNE ET DU COGLAIS

CR réunion du 21/10 suite à la balade citoyenne

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 21 octobre dernier faisant suite à la balade urbaine. L'ensemble de remarques faites par les participants à cette balade a été retranscrit par le bureau d'étude. La prochaine réunion de travail du conseil municipal aura lieu le mercredi 23 novembre à 20h.

Monsieur le maire précise que le Département a accordé une subvention de 4 000 € à la commune pour cette étude expertise.

Devis plan topo du secteur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, d'accepter le devis de Géomat pour l'établissement d'un plan topo du secteur d'étude pour un montant de 1 500, 00 € soit 1 800, 00 € TTC.

3. INFO COM : devis photographe

Madame Guillard, adjointe au maire, déléguée à l'Info-com, présente le devis de Marleyne Photography (Saint Sauveur des Landes) relatif à des prise de vues destinés, d'une part à la création de la carte de vœux (sur le thème de la jeunesse et des équipements jeunesse) et d'autre part au montage des bandeaux photos du site internet.

Madame Guillard va demander quelques précisions au photographe notamment sur le volet technique pour le site internet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, d'accepter le devis d'un montant de 330 euros tout compris.

4. ENVIRONNEMENT

Projet éolien Windvision

Monsieur Perrier, adjoint au maire, délégué à l'espace rural et l'environnement, présente le projet éolien proposé par la Sté Windvision. Le secteur d'étude se situe sur St Sauveur des Landes et La chapelle Saint Aubert et porte sur 4 éoliennes.

La commission environnement, qui s'est réunie le 17 octobre dernier, propose qu'une réunion de présentation aux habitants soit organisée avant de rendre un avis sur le projet. Monsieur le maire précise avoir pris contact avec le porteur du projet qui propose une réunion semaine 49.

Le conseil municipal demande également à monsieur le maire de prendre contact avec la commune de La Chapelle St Aubert qui est concernée par le même projet.

Enquête publique sur le programme d'entretien du Couesnon et ses affluents

Une enquête publique se déroule du 2 novembre au 2 décembre 2016 sur le programme de restauration et d'entretien du Couesnon et de ses affluents pour la période 2017 à 2021, porté par le Syndicat du Haut Couesnon (SHC).

Le dossier d'enquête est consultable, à la direction des services techniques 47 avenue G. Pompidou à Fougères (siège de l'enquête), ainsi qu'en mairies de Billé, de St Jean sur Couesnon et de St Sauveur des Landes, aux horaires d'ouverture respectifs de ces lieux.

En outre, le commissaire enquêteur tiendra plusieurs permanences dont une à la mairie de Saint Sauveur des Landes le vendredi 18 novembre 2016 de 9h30 à 12h30.

La zone d'étude est composée de 28 communes, situées partiellement ou totalement sur le territoire du Syndicat du Haut Couesnon :

Communes du bassin versant			
Beaucé	Fleurigné	Mézière sur Couesnon	Saint Hilaire des L
Billé	Fougères	Montreuil des Landes	Saint Jean s/Couesnon
La Chapelle Janson	Javené	Parcé	Saint Marc s/Couesnon
La Chapelle St Aubert	Laignelet	Parigné	Saint Ouen des Alleux
Le Chatellier	Landéan	Romagné	Saint Sauveur des L
Combourtille	Lécousse	St Georges de Chesné	La Selle en Luitré
Dompierre du C	Luitré	St Germain en Cogles	Vendel

L'ensemble du projet doit permettre d'atteindre le bon état des masses d'eau défini par la Directive Cadre sur l'Eau. Pour les masses d'eau du Haut Couesnon, l'objectif de bon état écologique a été fixé pour 2021.

Les objectifs définis sont :

- Restaurer la morphologie naturelle des cours d'eau
- Préserver/restaurer la ripisylve
- Améliorer la continuité écologique
- Limiter les sources de pollution par les matières en suspens
- Limiter les impacts des plans d'eau
- Surveiller et lutter contre les espèces invasives
- Animer et coordonner les programmes d'actions
- Sensibiliser et communiquer
- Suivre et évaluer les impacts d'actions

Les actions sont échelonnées sur 5 ans pour un coût prévisionnel de 1 347 137 € TTC :

Travaux	879 137 € TTC
Suivi et évaluation	82 000 € TTC
Communications et informations	6 000 € TTC
Frais de personnel et de fonctionnement	380 000 € TTC
Total	1 347 137 € TTC

Le syndicat du haut Couesnon sera porteur de l'ensemble de ces actions.

L'agence de l'eau subventionne à 60 % la majorité des actions programmées et le conseil départemental et le conseil régional environ 20 % de l'ensemble des actions.

La fédération de pêche d'Ille et Vilaine participera à hauteur de 5 % sur différents travaux.

La part totale du SHC sur les 5 années est de 16 % du total soit 213 776 € TTC.

Les principaux travaux consistent en :

- Travaux sur lit mineur et zones humides
- Travaux d'aménagement ou de suppression d'abreuvoirs
- Travaux sur berge et ripisylve
- Travaux sur la continuité
- Actions sur les espèces invasives

En application de l'article R214-8 du code de l'environnement, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour (1 abstention : M. Hamard)

- émet un avis favorable à la demande d'autorisation assortie de la mention suivante : il convient de veiller à la préservation des terrains des propriétaires et exploitants et à leur remise en état si besoin.

Information sur le projet minier dans le Pays de Fougères

Monsieur Perrier, adjoint au maire, délégué à l'espace rural et l'environnement, informe le conseil municipal du projet minier sur le Pays de Fougères.

En effet, la société Variscan a déposé une demande en vue d'obtenir un permis d'exploration pour la recherche de métaux, sur le territoire du Pays de Fougères (17 communes sont concernées).

Monsieur Perrier précise que la commune de St Sauveur des Landes n'est pas directement concernée, mais que la démarche d'information a pour but que les élus aient connaissance

de ce dossier, qui suscite beaucoup de questionnement au niveau de l'impact sur l'environnement et notamment de ses conséquences sur l'eau.

Monsieur le maire indique avoir évoqué ce sujet en conseil communautaire et précise que seuls les maires des communes concernées par le périmètre vont être reçues par le sous-préfet.

Les élus regrettent que les principales sources d'informations soit celles de groupes opposés aux projets et souhaiteraient obtenir des informations objectives sur ce dossier.

5. FOUGERES COMMUNAUTÉ

Compte rendu du conseil communautaire

Chaque conseiller municipal a été destinataire du compte-rendu du conseil communautaire en date du 19 septembre 2016.

Une convention de mise à disposition gratuite d'un terrain d'environ 30 m² dans la zone de Plaisance au profit du SDE 35 a été approuvée par le conseil communautaire pour l'implantation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides.

Rapport d'activité 2015

Chaque conseiller municipal a été destinataire du rapport d'activité 2015 de Fougères Communauté.

Monsieur le maire donne lecture de certains points du rapport :

- ✓ ZA de Plaisance : crédit-bail Monbana ; vente de terrain à Agrial ; vente de terrain Sci les Nolières
- ✓ Déploiement de la fibre optique
- ✓ Prise de compétence transport
- ✓ Mise en place d'un SIG
- ✓ Spanc : 5 contrôles réalisés en 2015 sur St Sauveur
- ✓ Conservatoire : 21 élèves de St Sauveur inscrits
- ✓ Bibliothèque de St Sauveur : 93 inscrits
- ✓ Tickets taxis : 369 utilisés par des habitants de St Sauveur en 2015
- ✓ Cout des services : Aquatis, Conservatoire, Médiathèque, Bibliothèques rurales, Ecole de dessin, Centre culturel, Chênedet, Espace Aumaillerie.

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport d'activités 2015 de Fougères Communauté.

Projet de statuts de la future Communauté d'Agglomération

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu l'article L5216-5 du CGCT visant les compétences des Communautés d'Agglomération,

Vu le décret n°2015-1851 du 29 décembre 2015 authentifiant les chiffres des populations entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre pour la future Communauté d'Agglomération,

Vu les arrêtés préfectoraux portant statuts de Louvigné communauté, Fougères Communauté et Communauté de Communes du pays de Saint-Aubin-du-cormier,

Après diffusion d'un projet initial aux conseillers municipaux le 28 juin 2016 en réunion publique et conformément à l'avis favorable du comité de liaison pour la création de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 03 octobre 2016,

Vu la délibération 2016.108 en date du 17 octobre 2016 de Fougères Communauté,

Dans le cadre de la création de la future Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, le comité de liaison constitué entre les 3 EPCI appelés à fusionner de façon totale ou partielle, a élaboré depuis décembre 2015 un projet de statuts communautaires reprenant l'ensemble des compétences exercées aujourd'hui et introduisant les compétences relevant de la catégorie des Communautés d'Agglomération.

En termes de procédure, il n'est pas nécessairement requis de délibérer sur un projet de statuts élaboré par le territoire. En effet le préfet peut agréger les statuts existants et renvoyer une grande partie des dispositions vers une application du GCT.

Cependant les élus du comité de liaison ont souhaité que ce travail fasse l'objet d'un consensus parmi les communes membres et qu'il corresponde à une réalité territoriale plus qu'à une construction codifiée.

Il est rappelé que si les compétences obligatoires sont d'application immédiate, les compétences optionnelles devront être jugées à l'aune de l'intérêt communautaire dans un délai de 1 an, délai porté à deux ans pour les compétences supplémentaires.

L'avis du conseil municipal de chaque commune membre est donc sollicité sur le projet de statuts annexé à la délibération 2016.1208 de Fougères Communauté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne un avis favorable au projet de statuts portant liste des compétences de la future Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017

Délibération sur l'accord local de la répartition de sièges au sein de la nouvelle communauté d'agglomération

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - article 9-II-1° ;

Vu la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 - article 1^{er}-1° ;

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 ;

Vu l'article L5211-6-1 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2016 portant projet de périmètre pour la future communauté d'agglomération

Vu le décret n°2015-1851 du 29 décembre 2015 authentifiant les chiffres des populations entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2016

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 3 octobre 2016

Vu la délibération 2016.107 du 17 octobre 2016 de Fougères Communauté adoptant la répartition des sièges au sein du futur conseil d'agglomération selon l'accord local

Concernant la représentation des communes dans le futur Conseil d'Agglomération qui sera installé en janvier 2017, la règle de droit commun sur la strate de population consiste à appliquer le tableau reproduit au III de l'article L5211-6-1 du CGCT :

- Qui prescrit 40 sièges
- Repartis à la représentation proportionnelle de la population à la plus forte moyenne
- Auxquels s'ajoutent des sièges de droit pour la commune qui n'auraient pu bénéficier de l'attribution initiale (+ 15 sièges)
- Auxquels s'ajoutent 10 % des sièges supplémentaires si les sièges de droit représentent plus de 30% des sièges (+ 5 sièges)

Soit un total de 60 sièges

Afin de permettre une meilleure représentation qui ne soit pas uniquement proportionnelle à la population, le comité de liaison pour la création de la Communauté d'Agglomération a proposé d'adopter un accord local.

Les accords locaux doivent reposer sur les règles de majorité qualifiée classiques relatives à la fixation des statuts :

- Par accord des 2/3 au moins de conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci
- Ou de la moitié au moins des conseils municipaux membres représentant plus des 2/3 de la population de celles-ci
- Comprenant le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Aux termes de la loi NOTRe et pour application du schéma départemental de coopération intercommunale, l'accord local doit être voté impérativement par les communes membres avant le 15 décembre 2016. A défaut le préfet arrêtera la répartition de droit commun au 1^{er} janvier 2017.

L'accord local proposé est pour un total de 55 sièges de titulaires (et 29 sièges de suppléants pour les communes n'ayant qu'un seul siège) :

Communes	Population municipale	Répartition de droit commun	Accord local
Fougères	20170	22	18
Louvigné du désert	3435	3	4
Lécousse	3058	3	2
Romagné	2296	2	2
Javené	2003	2	1
Saint Georges de Rintembault	1613	1	1
Saint Sauveur des Landes	1491	1	1
La Chapelle Janson	1429	1	1
Parigné	1314	1	1
Luitré	1306	1	1
Saint Ouen des Alleux	1303	1	1
Beaucé	1299	1	1
Landéan	1267	1	1
Laignelet	1135	1	1
Saint Jean sur Couesnon	1122	1	1
La Bazouge du désert	1110	1	1
Billé	1038	1	1
Fleurigné	1025	1	1
Le Ferré	708	1	1
Le Loroux	678	1	1
Saint Georges de Chesné	667	1	1
Mellé	664	1	1
Parcé	645	1	1
Combourtillé	601	1	1
La Selle en Luitré	585	1	1
Dompierre du Chemin	583	1	1
Saint Marc sur Couesnon	560	1	1
La Chapelle Saint Aubert	426	1	1
Vendel	395	1	1
Poilly	385	1	1
Villamé	323	1	1
Monthault	264	1	1
Saint Christophe de Valains	222	1	1
	55120	60	55

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne un avis favorable à la répartition des sièges dans le futur Conseil d'agglomération selon l'accord local présenté dans le tableau ci-dessus pour un total de 55 sièges titulaires et 29 sièges suppléants.

6. SYNDICAT DES EAUX : RAPPORT ANNUEL 2015

Monsieur Binois, délégué du Syndicat des Eaux du Pays du Coglais, présente le rapport d'activité 2015 du syndicat :

- ✓ 14 communes, 16 900 habitants (7 763 abonnés)
- ✓ Service géré en régie avec un marché public de prestations confiés à Véolia (du 01/01/2014 au 31/12/32017)
- ✓ Longueur du réseau : 621 km
- ✓ Volume importé : 1 020 199 m³
- ✓ Volume vendu aux abonnés : 902 028 m³
- ✓ Tarification pour 120 m³ : 3.33 € TTC le m³
- ✓ Qualité de l'eau : 100 % conforme
- ✓ Projets en cours

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport d'activité du Syndicat.

7. DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION : RAPPORT

Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du 17.04.2014 :

- ✓ Acquisition d'un matériel de traçage pour le terrain de football : Véralia : 1 113, 00 € HT soit 1 335, 60 € TTC (Inv. Op 29 2188)
- ✓ Acquisition d'illuminations de Noël : HTP Blachère : 2 859, 34 € HT soit 3 431, 21 € TTC (Inv. Op 62 2188)
- ✓ Trottoirs rue de La Salorge : ELB : 3 246, 90 € HT soit 3 896, 28 € TTC (Inv. Op. 50)
- ✓ Trottoirs rue de La Croix : ELB : 2 671, 00 € HT soit 3 205, 20 € TTC (Inv. Op. 50)

8. QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses

- Pôle santé : le projet démarrera en décembre. La sous-préfecture a confirmé le financement du projet au titre de la DETR sur l'année 2017.
- Décor et illuminations de Noël : pose le vendredi 02 décembre à partir de 9h
- Téléthon : prochaine réunion à Romagné le 15/11. Téléthon le 27/11

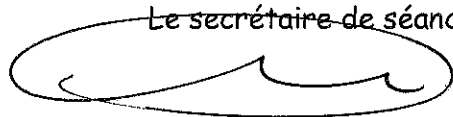
- 11 novembre : commémoration le vendredi 11/11 départ de la mairie 11h
- Téléphonie : Nouvelle antenne Orange aux Vairies. Projet des opérateurs Bouygues et SFR pour développer le réseau de la 4 G
- Commission des sports : monsieur le maire demande à la commission de travailler sur la rédaction d'un règlement d'utilisation des nouveaux équipements (plateau multisports et terrains dans le parc).
- Terrain de Marmoutiers (sud plateau) : réunion avec le bureau d'étude qui avait élaboré une étude sommaire d'aménagement du secteur (Abeil) afin d'en faire la présentation le : jeudi 01/12 à 18h30 en mairie.

9. QUESTIONS OUVERTES

Monsieur Deroyer souhaite savoir si la numérotation des lieux-dits est prévue cette année. Monsieur le maire indique qu'il va prochainement organiser une réunion de la commission voirie avec un responsable de La Poste pour permettre l'aboutissement de ce dossier en 2017

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 23h20.

Le secrétaire de séance



Christophe DERoyer

Le maire



Jean-Pierre HARDY